

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil dix-sept, le vingt-et-un août. La commune de Saint Seurin de Prats certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le lundi vingt-huit août deux mil dix-sept en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Présentation devis salle municipale et Mairie
- Présentation devis loyer communal « 11 Route du Périgord »
- Nomination nouveau régisseur cantine
- Présentation RPQS 2016 de l'USTOM
- Vote sur le nouveau périmètre Bâtiments de France (Château de Prats)
- Délibération sur l'enquête publique Carrières de St Antoine de Breuilh
- Dates cérémonies des vœux et repas des aînés
- Questions diverses

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2017

PRESENTS : M. VIGOUROUX - MME POINTET – MMES BIASOTTO - VASSEAUD - LEBLOND - DELBARY - MM BOURNET - SEGATTO-AGOSTINI - BATTISTON

ABSENTS : M. CHIARADIA – M. LACOSTE (excusés)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme POINTET Dominique

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 28 août 2017**

PRESENTATION DEVIS SALLE MUNICIPALE ET MAIRIE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société SO.GE.ME pour la pose de la porte coulissante recouvrant le mur du secrétariat. Le montant du devis s'élève à 900 € HT. Mme LEBLOND propose d'attendre l'installation de la nouvelle secrétaire pour faire l'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter les travaux.

Monsieur Le Maire présente un deuxième devis de la société SO.GE.ME pour l'aménagement du comptoir de la Salle des Fêtes. Le devis s'élève à la somme de 3880 € HT. Il est également proposé de changer l'évier du comptoir et le robinet de lavage dans la cuisine. Ces travaux seront intégrés au lot n°2 et n°3 et pourront bénéficier des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

PRESENTATION DEVIS LOYER COMMUNAL « 11 ROUTE DU PERIGORD »

Monsieur Le Maire présente le devis de la société Périgord Alu pour le remplacement de la porte d'entrée du loyer « 11 route du Périgord ». Le montant du devis s'élève à 2959.31 € HT. Ces travaux pourront être effectués lors du changement des portes et fenêtres de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur Le Maire présente le devis de peinture de M. VANNEAUD seule entreprise à avoir déposé un devis pour l'ensemble du logement. Les murs du rez-de-chaussée étant en bon état recouvert de motifs, il est proposé de peindre directement après rebouchage des trous. Pour les murs de l'étage, il est préférable de poser de la toile de verre dans la salle de bain et d'attendre la mise à nu des murs des chambres pour décider ce qu'il y a lieu de faire. Le montant du devis s'élève à 9648.80 € HT, l'entreprise n'étant pas soumise à la TVA.

NOMINATION NOUVEAU REGISSEUR CANTINE

Monsieur Le Maire informe au Conseil Municipal que suite à la mutation de Mme MONRIBOT Nathalie il y a lieu de nommer un nouveau régisseur cantine. Mme TREBOUTTE, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, ayant émis un avis favorable, Mme PEYRUCHAUD Sarah est nommée régisseur de la cantine.

PRESENTATION RPQS 2016 DE L'USTOM

Monsieur Le Maire présente les grandes lignes du rapport sur la qualité du service de l'USTOM.

- 52 agents dont 22 de la fonction territoriale, 9 contractuels et 25 emplois aidés.
- Recettes de fonctionnement 7,535 k€
- Dépenses de fonctionnement 7,226 k€
- Dépenses d'investissement 434 k€
- Réduction de 6,9 % de la collecte de déchets ménagers
- Réduction de 30 % des déchets enfouis
- Collecte des emballages recyclables : 3785 tonnes dont 710 tonnes rejetés
- Collecte du verre 2641 tonnes
- Déchetterie 16 364 tonnes sur 6 sites
- Recyclerie 197 536 € de chiffre d'affaire

Après présentation et délibération, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

VOTE SUR LE NOUVEAU PERIMETRE BATIMENTS DE FRANCE (Château de Prats)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'adoption du PLUI, il est proposé de modifier le périmètre des bâtiments de France, concernant le Château de Prats.

Le nouveau périmètre proposé est mieux adapté à la réalité du terrain et tient compte des obstacles qui séparent le château des biens concernés par un éventuel avis. Certains lieux du hameau de Prats vont donc sortir du périmètre des bâtiments de France.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le nouveau périmètre.

Monsieur Le Maire profite du sujet pour évoquer les avis donnés par les instances consultées pour l'élaboration du PLUI. Les instances agricoles ont émis des réserves pour ce qui les concernent et les EPCI voisins et l'état sur le taux d'évolution retenu par la CDC soit 0.90 %. Il est demandé à des communes de retirer des terrains, la commune de St Seurin de Prats n'est pas concernée.

DELIBERATION SUR L'ENQUETE PUBLIQUE CARRIERES DE ST ANTOINE DE BREUIL

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la société carrières de Thiviers d'agrandissement d'exploiter de nouvelles carrières sur la commune de St Antoine de Breuilh.

Cet agrandissement se ferait que sur une surface de 10 ha 26 ares en continuité des surfaces déjà exploitées. Le lieu d'exploitation se situe à hauteur du radar de Prentygarde avec aménagement d'une sortie sur le CD 936. L'exploitation porterait sur 180 00 T/ans.

La finalité de cet agrandissement vise à la création d'un bassin d'une longueur de 600 m pouvant accueillir des compétitions de canoé-kayak.

Après discussion et étude des différentes pièces fournies, le Conseil Municipal vote :

CONTRE : 5

ABSTENTIONS :3

POUR :1

DATES CEREMONIES DES VŒUX ET REPAS DES AINES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que de nombreuses demandes de location pour la salle parviennent au secrétariat de mairie pour l'année 2018. Il est donc nécessaire de fixer la date pour les vœux et le repas des aînés.

Les dates retenues sont : - Vœux → 6 janvier 2018
 - Repas des aînés → 3 mars 2018

QUESTIONS DIVERSES

- **SMDE 24**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'adhésion et de transfert de compétence des collectivités suivantes : THIVIERS, SAINT-CHAMASSY, LA CHAPELLE AUBAREIL, le SIAEP du BOIS DE LA COTE, BUISSON de CADOUIN, le SIAEP du BASSIN RIBERACOIS, SAINT FRONT d'ALEMPS. Le Conseil Municipal doit délibérer sur ces adhésions.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **CNAS**

Suite à la mutation de Mme MONRIBOT Nathalie, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer un nouveau délégué des agents ainsi qu'un nouveau correspondant CNAS. Le délégué des élus reste inchangé.

Mme PEYRUCHAUD Sarah est donc nommée en remplacement de Mme MONRIBOT Nathalie en tant que délégué des agents et correspondant.

- **ILLUMINATION DE NOEL**

Suite à la demande de plusieurs conseillers municipaux, une réflexion sur la décoration de la commune pour les fêtes de fin d'année est engagée. L'achat ou la location de décorations lumineuses sont évoqués. Des devis seront demandés.

- **ECOLE**

Monsieur BATTISTON demande à ce que soit organisée une visite de l'école et de la cantine en présence des enseignantes. Mme POINTET doit prendre contact avec les enseignantes pour fixer une date.

- **SPA**

Mme LEBLOND fait un compte rendu de la journée d'animation organisée par la SPA le 30 septembre 2017.

Elle informe notamment le Conseil Municipal que le site de la SPA de Bergerac va être déplacé pour plus d'espace. La commune risque d'être sollicitée pour le financement de la nouvelle partie fourrière du site.

Séance levée à 22h30

Le Maire,